

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 10 AVRIL 2017, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Claudette Cantin et Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers Daniel Boisclair, François Potvin, Michel Girard et Robin Gauthier.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

106-2017

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR
MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

107-2017

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13-03-2017, avec dispense de lecture
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 20-03-2017, avec dispense de lecture
6. Suivi du procès-verbal
7. Sollicitations, invitations, adhésions
8. Approbation des comptes du mois de février 2017
9. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - Confirmation de l'utilisation des compensations versées
10. Mandat pour enchérir lors de la vente pour taxe à la MRC
11. Demande à la Sûreté du Québec
12. Fourniture de support technique pour l'implantation de compteurs d'eau
13. Modification de résolution pour le Parc industriel Est
14. Mandat pour caractérisation environnementale pour l'accès au Parc industriel Est
15. Adoption du règlement d'amendement 516-2017 modifiant le règlement de zonage 424-2011 et ses amendements afin de mettre à certaines dispositions
16. Adoption du règlement S.Q.-17-01 (520-2017) concernant la circulation et le stationnement
17. Adoption du règlement S.Q.-17-02 (521-2017) concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
18. Adoption du règlement S.Q.-17-03 (522-2017) concernant les nuisances
19. Avis de motion - Règlement d'emprunt numéro 524-2017 décrétant une dépense de 665 000 \$ et un emprunt de 665 000 \$ pour remplacement de lampadaires et travaux d'infrastructure et de voirie
20. Adoption de la Politique culturelle et de son plan d'action 2017-2021
21. Adoption du Calendrier de conservation et annulation de la résolution 11-2017
22. Modification à la Politique CCLSC
23. Nomination au Comité consultatif en Loisirs, Sports et Culture (CCLSC)
24. Adoption de la mission des bibliothèques publiques de l'UNESCO
25. Demande au Fonds de la ruralité

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAIN**

- 26. Officialisation d'engagements d'employés - postes saisonniers réguliers
- 27. Services professionnels - Modernisation du système de réfrigération du Centre sportif
- 28. Correspondance
- 29. Rapport des élus
- 30. Questions du public
- 31. Varia
- 32. Prochaine assemblée publique le 08-05-2017
- 33. Levée de l'assemblée

108-2017

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune.

109-2017

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13-03-2017,
AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 13 mars 2017, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Claudette Cantin,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 13 mars 2017, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

110-2017

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 20-
03-2017, AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 20 mars 2017, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 mars 2017, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

111-2017

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

112-2017

SOLLICITATIONS,
ADHÉSIONS :

INVITATIONS,

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Municipalité de Girardville

Course de lit (souper: 2 x 25 \$)

50 \$

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées: Musée Louis-Hémon (activité de financement), Fête diocésaine de la Fidélité, Télévision locale de Dolbeau-Mistassini (production d'une émission-bénéfice), Conseil régional de l'environnement du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD) (membership).

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

113-2017

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS
DE FÉVRIER 2017 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de février 2017 et que le tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur et inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de février 2017 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le Conseil approuve et entérine le paiement des salaires, des comptes de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de février 2017, pour un montant de 209 968.69 \$, le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du Conseil de la susdite Ville de Normandin, après avoir été soigneusement vérifiées par les élu(e)s mandaté(e)s à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT
DE CRÉDIT DU DIRECTEUR FINANCIER NUMÉRO 02-2017

Je, soussigné, Gilles Potvin, directeur financier de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

114-2017

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU
RÉSEAU ROUTIER LOCAL -
CONFIRMATION DE L'UTILISATION DES
COMPENSATIONS VERSÉES :

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 95 142 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Ville sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT qu'une vérification externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Girard,

Que le conseil municipal de Normandin informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

115-2017

MANDAT POUR ENCHÉRIR LORS DE LA
VENTE POUR TAXE À LA MRC :

CONSIDÉRANT la vente pour taxes qui aura lieu à la MRC Maria-Chapdelaine le 8 juin 2017;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater une personne pour enchérir pour et au nom de la Ville de Normandin lors de cette vente;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil de la Ville de Normandin mandate M. Gilles Potvin, directeur des Finances et Mme Audrey Bouchard, inspecteure en bâtiment et environnement à enchérir pour et au nom de la Ville de Normandin lors de la vente pour taxes du 8 juin 2017 à la MRC Maria-Chapdelaine.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

116-2017

DEMANDE À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC :

CONSIDÉRANT que les cinq municipalités du secteur GEANT (Girardville, Saint-Edmond-les-Plaines, Albanel, Normandin et Saint-Thomas-Didyme) représentent une population de 7 436 personnes;

CONSIDÉRANT que les élus du secteur GEANT (Girardville, Saint-Edmond-les-Plaines, Albanel, Normandin et Saint-Thomas-Didyme) désirent un repositionnement de la SQ vers un modèle de police citoyenne, afin de mieux répondre à l'insécurité des citoyens. Cette approche a pour but de créer des liens de collaboration étroits avec les populations desservies;

CONSIDÉRANT qu'une présence policière permanente contribue à la sécurité publique des citoyens et vise à répondre rapidement aux besoins de la population. Cette proximité permet d'ancrer les services policiers au sein de la communauté et d'apporter des solutions à la source même des problèmes de criminalité et de délinquance par une présence constante sur le terrain;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT que Normandin possédait un service de police municipale de 7 policiers à temps plein afin de couvrir son territoire;

CONSIDÉRANT que depuis l'intégration du service de police municipal avec la SQ en 2001, le service de couverture pour le secteur de Normandin a toujours diminué;

CONSIDÉRANT qu'une entente de service entre la SQ et la MRC a pris fin en décembre 2016 et qu'une nouvelle entente doit être signée;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle fusion des postes de Dolbeau-Mistassini, Roberval, Saint-Félicien et Chibougamau-Chapais aura des impacts sur la couverture de la SQ sur le secteur GEANT (Girardville, Saint-Edmond-les-Plaines, Albanel, Normandin et Saint-Thomas-Didyme);

CONSIDÉRANT que la volonté de la SQ qui justifie ce regroupement et l'ajout de policier affecté à la route avec l'abolition de poste de cadre affecté par le regroupement;

CONSIDÉRANT que le secteur GEANT (Girardville, Saint-Edmond-les-Plaines, Albanel, Normandin et Saint-Thomas-Didyme) paye annuellement plus de 401 000 \$ au Ministère de la Sécurité publique, ce qui représente selon la FQM plus de 53 % de la facture de la SQ que chaque municipalité doit contribuer;

CONSIDÉRANT que Normandin et le secteur GEANT (Girardville, Saint-Edmond-les-Plaines, Albanel, Normandin et Saint-Thomas-Didyme) seront défavorisés par le fait qu'il n'y est pas de poste ou sous-poste dans le secteur;

CONSIDÉRANT que Normandin et le secteur GEANT (Girardville, Saint-Edmond-les-Plaines, Albanel, Normandin et Saint-Thomas-Didyme) jouent un rôle économique important pour les MRC de Maria-Chapdelaine et Domaine-du-Roy par la diversité commerciale, industrielle et institutionnelle;

CONSIDÉRANT que Normandin et le secteur GEANT (Girardville, Saint-Edmond-les-Plaines, Albanel, Normandin et Saint-Thomas-Didyme) sont desservis par la route 169, dite route régionale et qu'elle est défavorisée par la route 373 qui relie Dolbeau-Mistassini à Saint-Félicien;

CONSIDÉRANT l'expérience de l'entente qui a pris fin en décembre dernier et le problème lié à la diminution constante de la couverture justifiée par diverses raisons;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

- a) Que les municipalités du GEANT (Girardville, Saint-Edmond-les-Plaines, Albanel, Normandin et Saint-Thomas-Didyme) demandent que pour la prochaine entente entre la MRC et la SQ qu'il soit inséré de prévoir une auto-patrouille en présence 24 heures sur 24 en semaine pour le secteur GEANT, sauf pendant les appels d'urgence nécessitant la présence de policier en entraide aux autres;
- b) Que tous les autres services offerts par la SQ à l'ensemble des municipalités soient réalisés sur le territoire du GEANT (Girardville, Saint-Edmond-les-Plaines, Albanel, Normandin et Saint-Thomas-Didyme) sans contraintes ou préjudices.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

117-2017

FOURNITURE DE SUPPORT TECHNIQUE
POUR L'IMPLANTATION DE COMPTEURS
D'EAU :

CONSIDÉRANT l'offre reçue de la firme Norda Stelo pour les services de support technique pour l'implantation de compteurs d'eau dans un échantillon résidentiel et dans les bâtiments industriels, commerciaux ou institutionnels de son territoire;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a étudié l'offre de services et qu'elle la juge acceptable pour les travaux proposés;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Girard,

- a) Que le conseil accorde le contrat de fourniture de support technique pour l'implantation de compteurs d'eau dans un échantillon résidentiel et dans les bâtiments industriels, commerciaux ou institutionnels de son territoire à la compagnie Norda Stelo, au prix déposé de 8 034 \$ (taxes en sus), selon les travaux plus amplement décrits à l'offre déposée numéro 115238.001, faisant partie intégrante de la présente comme s'il était ici au long reproduit;
- b) Que M. Steeve Mailloux, directeur des travaux publics, soit mandaté à signer les documents nécessaires à l'acceptation de cette offre.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

118-2017

MODIFICATION DE RÉSOLUTION POUR LE
PARC INDUSTRIEL EST :

CONSIDÉRANT les travaux de construction du chemin d'accès du Parc industriel Est;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 227-2015 qui précisait des dépenses de 65 000 \$ et 25 867,70 \$ pour l'achat de deux terrains;

CONSIDÉRANT l'obligation d'agrandir la superficie pour procéder à la construction d'un chemin d'accès au Parc industriel Est;

CONSIDÉRANT qu'une résolution avait été adoptée par le conseil municipal et qu'il y a lieu de la modifier en fonction de l'augmentation du coût d'achat des terrains requis;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

- a) Que soit acceptée la dépense pour l'augmentation de superficie pour un montant total de 5 748,23 \$;
- b) Que la résolution numéro 227-2015 adoptée le 8 juin 2015 soit modifiée comme suit:
 - Qu'au point a), on modifie le montant de "65 000 \$" par "70 000 \$";
 - Qu'au point b), on modifie le montant de "25 867,70 \$" par "26 615,93 \$".

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

119-2017

MANDAT POUR CARACTÉRISATION
ENVIRONNEMENTALE POUR L'ACCÈS AU
PARC INDUSTRIEL EST :

CONSIDÉRANT le projet de développement du Parc industriel Est qui nécessite un accès entre la rue Saint-Cyrille et le CN;

CONSIDÉRANT qu'une certification d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) est nécessaire;

CONSIDÉRANT que la Ville doit s'engager à respecter certains critères à cet effet;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

- a) Que le conseil municipal de la Ville de Normandin mandate la firme Englobe à réaliser une évaluation environnementale de site phase 01 au coût de 2 850 \$ plus taxes tel que décrit dans l'offre numéro 2017-P153-0039 et déposer un rapport qui servira à nos consultants pour l'obtention d'un certificat d'autorisation au MDDELCC;
- b) Que le conseil municipal de la Ville de Normandin atteste que la réalisation du projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

120-2017

ADOPTION DU RÈGLEMENT
D'AMENDEMENT 516-2017 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE 424-2011 ET SES
AMENDEMENTS AFIN DE METTRE À JOUR
CERTAINES DISPOSITIONS :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement d'amendement numéro 516-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 424-2011 et ses amendements, afin de mettre à jour certaines dispositions dudit règlement, ledit règlement faisant partie intégrante de la présente comme s'il était ici au long reproduit dans son intégralité.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

121-2017

ADOPTION DU RÈGLEMENT S.Q.-17-01
(520-2017) CONCERNANT LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin adoptait en 2004 le règlement S.Q.-04-01 (337-2004) concernant la circulation et le stationnement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir ce règlement afin de le mettre à jour;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter un nouveau règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné le 13 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

- a) Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement S.Q.-17-01 (520-2017) concernant la circulation et le stationnement;
- b) Que le texte dudit règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit dans son intégralité.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

122-2017

ADOPTION DU RÈGLEMENT S.Q.-17-02
(521-2017) CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA
PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS
PUBLICS :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin adoptait en 2004 le règlement numéro S.Q.-04-02 (338-2004) concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir ce règlement afin de le mettre à jour;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter un nouveau règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné le 13 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE:

II EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

- a) Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement S.Q.-17-02 (521-2017) concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics;
- b) Que le texte dudit règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit dans son intégralité.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

123-2017

ADOPTION DU RÈGLEMENT S.Q.-17-03
(522-2017) CONCERNANT LES
NUISANCES :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin adoptait en 2012 le règlement numéro S.Q.-04-03 (444-2012) concernant les nuisances;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir ce règlement afin de le mettre à jour;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter un nouveau règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné le 13 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE:

II EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

- a) Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement S.Q.-17-03 (522-2017) concernant les nuisances;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

- b) Que le texte dudit règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit dans son intégralité.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

124-2017

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT
D'EMPRUNT NUMÉRO 524-2017
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 665 000 \$
ET UN EMPRUNT DE 665 000 \$ POUR
REPLACEMENT DE LAMPADAIRES ET
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE ET DE
VOIRIE :

Madame la conseillère Claudette Cantin, donne AVIS DE MOTION à l'effet que sera adopté, à une assemblée subséquente, un règlement décrétant une dépense de 665 000 \$ et un emprunt de 665 000 \$ pour le remplacement de lampadaires et des travaux d'infrastructure et de voirie à la Ville de Normandin.

Une dispense de lecture est aussi donnée pour l'adoption du règlement.

125-2017

ADOPTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE
ET DE SON PLAN D'ACTION 2017-2021 :

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter la Politique culturelle de la Ville de Normandin ainsi que son plan d'action 2017-2021;

EN CONSÉQUENCE:

II EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil municipal adopte la Politique culturelle ainsi que son plan d'action 2017-2021 et qu'elle fasse partie intégrante de la présente comme si elle était ici au long reproduite.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

126-2017

ADOPTION DU CALENDRIER DE
CONSERVATION ET ANNULATION DE LA
RÉSOLUTION 11-2017 :

CONSIDÉRANT que la résolution 11-2017 adoptée le 23 janvier 2017 comportait quelques irrégularités qu'il y a lieu de corriger;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin est un organisme public visé au paragraphe 4° à 7° de l'annexe de cette loi;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

- a) Que la présente résolution annule la résolution 11-2017;
- b) Que le conseil municipal autorise madame Lyne Groleau, directrice générale et greffière à signer le calendrier de conservation et toute modification relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

127-2017

MODIFICATION À LA POLITIQUE CCLSC :

CONSIDÉRANT que les élus de la Ville de Normandin désirent confier un mandat au Comité consultatif en loisirs, sports et culture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que la politique du Comité consultatif en loisirs, sports et culture soit modifiée comme suit:

Ajout:

- 1.1 Le Comité recommande au Conseil des noms pour les infrastructures de Normandin (rues, parcs, bâtiments, etc.) en tenant compte de la mise en valeur de notre patrimoine tel que recommandé dans le plan d'Action de la Politique culturelle 2017-2021 au point 4.2.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

128-2017

NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF
EN LOISIRS, SPORTS ET CULTURE
(CCLSC) :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil municipal nomme madame Ginette Frigon pour siéger au comité consultatif en loisirs, sports et culture comme représentante des Aînés pour un mandat se terminant le 28 mars 2019.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

129-2017

ADOPTION DE LA MISSION DES
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE
L'UNESCO :

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT que l'UNESCO encourage les autorités locales et nationales à s'engager activement à développer les bibliothèques publiques et à leur apporter le soutien nécessaire;

CONSIDÉRANT que les services de la bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil de la ville de Normandin adhère, par le biais de cette présente résolution municipale, aux missions-clés des bibliothèques publiques liées à l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture proposées par l'UNESCO:

- Créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge;
- Soutenir à la fois l'auto-formation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux;
- Fournir à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative;
- Stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes;
- Développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques;
- Assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle;
- Développer le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle;
- Soutenir la tradition orale;
- Assurer l'accès des citoyens aux informations de toutes catégories issues des collectivités locales;
- Fournir aux entreprises locales, aux associations et aux groupes d'intérêt les services d'information adéquats;
- Faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique;
- Soutenir les activités et les programmes d'alphabétisation en faveur de toutes les classes d'âge, y participer, et mettre en oeuvre de telles activités, si nécessaire.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

130-2017

DEMANDE AU FONDS DE LA RURALITÉ :

CONSIDÉRANT la demande du CPA Les étoiles sur glace au Fonds local de la ruralité pour l'achat de lumières pour leur spectacle de fin d'année;

CONSIDÉRANT le montant accordé par le Fonds de la ruralité de 521.72 \$ sur un achat total de 652.15 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville pourrait bénéficier de l'utilisation de ces lumières à différentes occasions;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil municipal accepte d'agir à titre de partenaire de projet dans le cadre de la demande faite par le CPA Les étoiles sur glace au Fonds local de la ruralité, en versant la différence de 65.21 \$ pour l'achat de lumières pour leur spectacle de fin d'année et que la Ville pourra également utiliser à différentes occasions.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

131-2017

OFFICIALISATION D'ENGAGEMENTS
D'EMPLOYÉS - POSTES SAISONNIERS
RÉGULIERS :

CONSIDÉRANT que des postes ont été ouverts pour des employés saisonniers réguliers à la Ville de Normandin, pour le site touristique de la Chute à l'Ours;

CONSIDÉRANT que des entrevues ont permis d'évaluer les candidats qui avaient postulé pour ces postes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner les engagements des candidats retenus par le comité du personnel;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que le conseil municipal entérine l'engagement des personnes suivantes à titre de personnel saisonnier régulier (temps plein et temps partiel) à la Ville de Normandin, aux dates de début d'emploi mentionnées ci-bas et selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur:

EMPLOYÉ	FONCTION	DÉBUT DE L'EMPLOI
Maude Boutin	Préposée à l'accueil	10 juin 2017
Claudette Landry	Préposée au restaurant	15 juin 2017
Mélanie Fortin	Préposée au restaurant	25 juin 2017
Carolle Vézina	Préposée à l'entretien ménager	18 juin 2017

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

132-2017

SERVICES PROFESSIONNELS -
MODERNISATION DU SYSTÈME DE
RÉFRIGÉRATION DU CENTRE SPORTIF :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a des besoins particuliers en lien avec la conception détaillée du projet de modernisation du système de réfrigération du Centre sportif;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Pro énergie;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

- a) Que le conseil de la Ville de Normandin accorde un contrat de services professionnels relativement aux travaux cités plus haut à la firme «Pro énergie», au coût de 100 \$ plus les taxes applicables par heure travaillée, sans excéder un montant maximal de 5 000 \$ le tout plus amplement décrit dans l'offre de service numéro 26601 faisant partie de la présente comme s'il était ici au long reproduit;
- b) Que monsieur Éric Bhérer, directeur des loisirs et de la culture, soit mandaté à signer le document d'acceptation pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

133-2017

CORRESPONDANCE :

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; OBJET: Acceptation d'une aide financière de 617 182 \$ dans le cadre du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R22.

Réseau Biblio; OBJET: Information à l'effet que notre bibliothèque rencontre tous les standards de BiblioQUALITÉ pour l'obtention de 5 sceaux livresques.

134-2017

RAPPORT DES ÉLUS :

Chacune des élues et chacun des élus informent l'assemblée des activités auxquelles elles et ils ont pris part depuis l'assemblée précédente.

135-2017

QUESTIONS DU PUBLIC :

Aucune.

136-2017

VARIA :

Sur proposition de Monsieur le conseiller François Potvin, que des félicitations soient transmises à Madame Sonia Fortin et son équipe pour la tenue de leur spectacle annuel de patinage artistique *Les stars du far west* qui a eu lieu dimanche dernier.

137-2017

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 08-05-2017 :

138-2017

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que la séance soit levée à 21 heures 03.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Mario Fortin, maire

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière